

IMMOBILIERE DASSAULT SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée générale du 13 mai 2019 - 16^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de 2 510 460 €

Mazars
S.A. à directoire et conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée générale du 13 mai 2019 - 16^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de la 12^{ème} résolution relative à l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2019,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste Deschryver



Mazars

Mathieu Mougard

